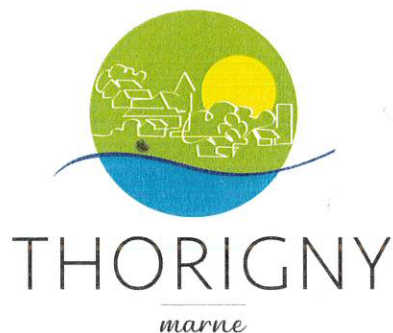




Le Conseil d'administration du CCAS réuni le 28 avril 2026 sous la Présidence de Madame FENZAR-RIZKI Bouchra, Président du CCAS, à Thorigny-sur-Marne, a :

- Approuvé l'élection du Vice-Président du CCAS
- Approuvé la délégation, par le Conseil d'administration, au Président ou au Vice-Président des attributions prévues à l'article R. 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- Approuvé la reprise anticipée de l'excédent de clôture de l'exercice 2025 et son affectation au budget prévisionnel de l'exercice 2026
- Approuvé le règlement budgétaire et financier du CCAS
- Approuvé le budget primitif 2026 du CCAS
- Approuvé la mise en place de la commission permanente et la désignation de ses membres

Le Maire,
Président du CCAS,
Bouchra FENZAR-RIZKI

